

Affaire 17-270619 ;
Réhabilitation des anciennes décharges de la Petite Plaine
et de la ravine Sèche / Modification du plan de
financement prévisionnel sur la base de l'APD

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 21 JUIN et que le nombre de
membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de :
16

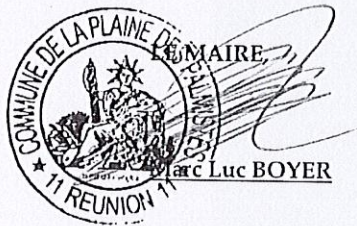
Absent (s) : 10

Procuration (s) : 03

Total des votes : 19

Secrétaire de séance : Priscilla ALLOUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement
délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU VINGT SEPT JUIN

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le VINGT SEPT à seize
heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des
Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire
s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la
Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel
JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence
FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN
SHUN 3^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe
- Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean
Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - André GONTHIER
conseiller municipal - René HOAREAU conseiller
municipal - Marie Lucie VITRY conseillère
municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère
municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère
municipale - Ghislaine DORO conseillère
municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère
municipale - Johnny PAYET conseiller municipal -
Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Jacques GUERIN conseiller
municipal - Mélissa MOGALIA conseillère
municipale - Jean Noël ROBERT conseiller
municipal - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller
municipal - Lucien BOYER conseiller municipal -
Joëlle DELATRE conseillère municipale -
Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Didier
DEURWEILHER conseiller municipal - Alette
ROLLAND conseillère municipale - Sylvie DE
ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe

PROCURATION(S) : Victorin LEGER conseiller
municipal à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint --
Yves PLANTE 6^{ème} adjoint à Micheline ALAVIN
5^{ème} adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à
Johnny PAYET conseiller municipal

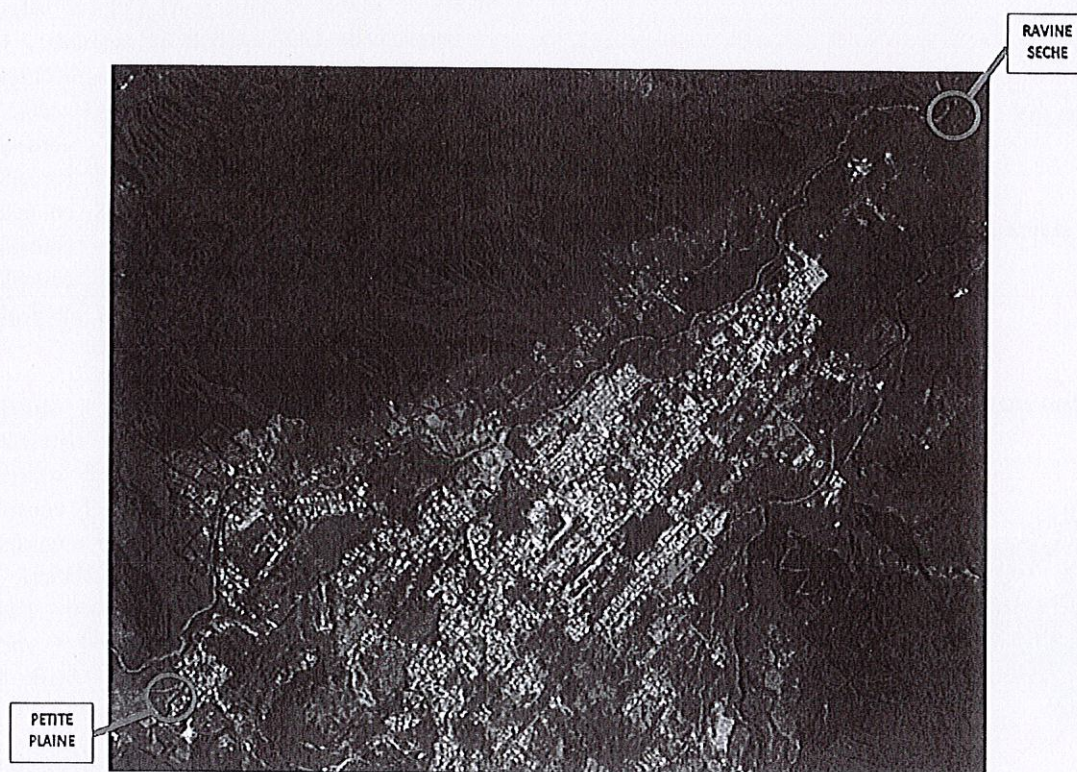
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM17-270619-
DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

Affaire 17-270619

Réhabilitation des anciennes décharges de la Petite Plaine et de la ravine Sèche / Modification du plan de financement prévisionnel sur la base de l'APD

Le Conseil municipal avait été sollicité en mars 2019 sur ce projet et validé un plan de financement, sur la base d'un avant-projet. Suite à diverses discussions avec les partenaires de ce projet, les montants de l'opération ont un peu évolué. Il s'agit donc de revoir le plan de financement avec les bonnes estimations et en y intégrant les coûts de maîtrise d'œuvre correspondants.

Pour mémoire, Il est rappelé que la commune compte sur son territoire deux anciennes décharges (PETITE PLAINE et RAVINE SECHE), qui n'ont à ce jour fait l'objet d'aucune étude réglementaire de réhabilitation ni d'aucun suivi post-exploitation.



La décharge de la PETITE PLAINE située sur un terrain privé fait l'objet de l'arrêté préfectoral n°2012-138/SG/DRCTCV en date du 24 janvier 2012 imposant une « remise en état tel qu'il ne s'y manifeste aucun des dangers ou inconvénients mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement » puis d'un arrêté préfectoral n°2014-3766/SG/DRCTCV en date du 17 juin 2014 de mise en demeure.

De même, la décharge RAVINE SECHE située au cœur du Parc Naturel de la Réunion fait l'objet de l'arrêté préfectoral n°2012-78/SG/DRCTCV en date du 1^{er} mars 2012 imposant une « remise en état tel qu'il ne s'y manifeste aucun des dangers ou inconvénients mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement » puis d'un arrêté préfectoral n°2014-3767/SG/DRCTCV en date du 17 juin 2014 de mise en demeure.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM17-270619-
DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

C'est ainsi, que la Collectivité a confié, au bureau d'études GIRUS GE et son sous-traitant 3C, la maîtrise d'œuvre pour les études et travaux de réhabilitation des décharges de la PETITE PLAINE et de la RAVINE SECHE.

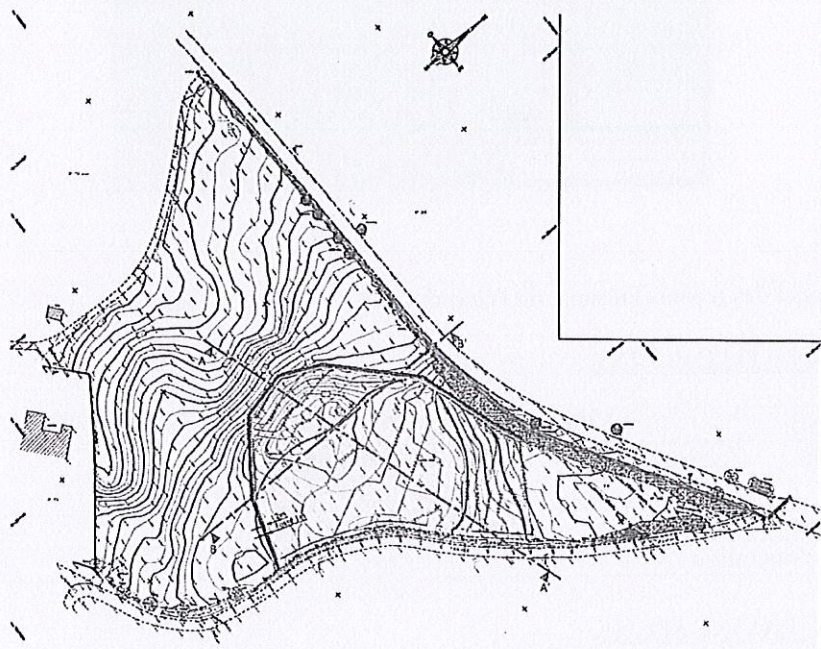
Avancement et solution retenue :

Un diagnostic pour chacune des décharges a été effectué en 2016-2017 permettant d'identifier et de comparer les solutions possibles de réhabilitation. Ces diagnostics ont permis à la commune de La Plaine des Palmistes de retenir les solutions par couverture minérale.

Le bureau d'études GIRUS GE a fourni les dossiers d'Avant-Projet Définitif (APD) en avril 2019 pour les 2 décharges.

Décharge de la PETITE PLAINE

A l'issue de la phase diagnostic et de l'avant-projet, la solution retenue vise à réduire l'infiltration au droit du site en créant une pente par apport d'une recharge de sol et en interposant une couche de matériaux peu perméables entre la recharge et la terre végétale de surface.

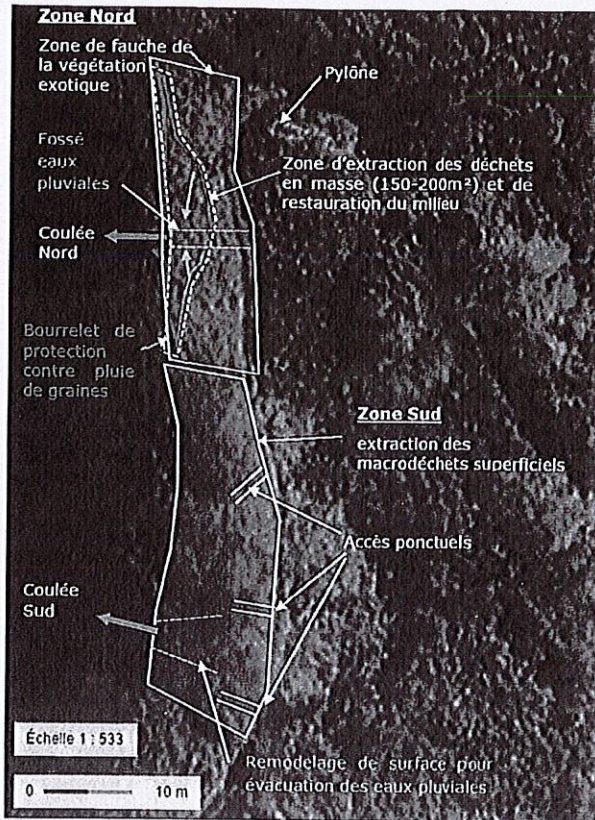


Plan du site

Décharge de la RAVINE SECHE

A l'issue de la phase diagnostic et de l'avant-projet, la solution retenue vise dans les zones identifiées (Zone Nord et Zone Sud) à extraire les déchets, modeler les terrains pour la gestion des eaux pluviales et la restauration écologique du site.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM17-270619-
DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019



Plan des travaux

Le coût prévisionnel des travaux au stade de l'élément APD sont les suivants :

- Décharge PETITE PLAINE :

DESIGNATIONS	MONTANT HT	MONTANT TTC
Montant MOE (Avenants contrat 3 et 4)	6 882.50 €	7 467.51€
Montant des Travaux	224 800.00 €	243 908.00 €
Montant total de l'opération	231 682.50 €	251 375.51 €

- Décharge RAVINE SECHE :

DESIGNATIONS	MONTANT HT	MONTANT TTC
Montant MOE (Avenants contrat 1, 3 et 4)	20 015.00 €	21 716.28 €
Montant des Travaux	164 085.00 €	178 032.22 €
Montant total de l'opération	184 100.00 €	199 748.50 €

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20190627-DCM17-270619-
 DE
 Date de télétransmission : 04/07/2019
 Date de réception préfecture : 04/07/2019

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter à ce stade, le financement de cette opération (études et travaux) qui est évaluée 415 782.50 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

PARTENAIRES	TAUX	MONTANT
ETAT	30 %	124 734.75 €
ADEME	50 %	207 891.25 €
Commune	20 %	83 156.50 €
Montant Total HT		415 782.50 €
Montant TVA	8,5 %	35 341.51 €
Montant total TTC		451 124.01 €

Le plan de financement pour cette opération repose principalement sur le financement de l'ADEME et de l'ETAT.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, (Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe absente au moment du vote) :

VALIDE le plan de financement et la participation financière de la Commune à hauteur de 83 156.50 € HT, hors TVA,

VALIDE la participation financière de l'ADEME d'un montant de 207 891.25 € HT,

VALIDE la participation financière de l'ETAT d'un montant de 124 734.75 € HT,

AUTORISE le Maire à signer la demande de subvention auprès de l'ADEME,


AUTORISE le Maire à signer la demande de subvention auprès de l'ETAT,

S'ENGAGE à inscrire les dépenses nécessaires au budget de la ville par décision modificative,

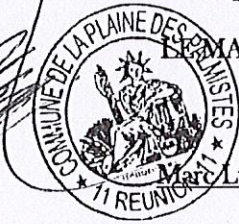
AUTORISE le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE,
Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190627-DCM17-270619-
DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019